

Commission de suivi de site (CSS) SDPS Saint-Gervais-en-Belin

7 avril 2023

Procès-verbal

Étaient présents :

Collège « administrations de l'État » :

Monsieur Éric GERVAIS, directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial ;

Monsieur Pierre AUGIER, représentant la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du logement des Pays-de-la-Loire ;

Collège « Élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés » :

Mme Mathilde PLU, maire de Saint-Gervais-en-Belin ;

M. Jean-Yves BOURGE, représentant de la communauté de communes de l'Orée de Bercé Belinois ;

Collège « Riverains d'installations classées pour laquelle la commission a été créée ou associations de protection de l'environnement dont l'objet couvre tout ou partie de la zone géographique pour laquelle la commission a été créée » :

Mme Chantal BLOSSIER, représentant le président de l'association Sarthe Nature Environnement ;

Monsieur Michel COTTEAUX, riverain ;

Collège « Exploitants d'installations classées pour laquelle la commission a été créée ou organismes professionnels les représentant » :

Monsieur Alexandre MUYLE, adjoint au chef du dépôt SDPS Le Mans et Saint-Gervais-en-Belin ;

Collège « Salariés des installations classées pour laquelle la commission a été créée » :

Monsieur Yves DUHAMEL, salarié, SDPS ;

Personnes présentes, sans voix délibérative, en raison de leurs compétences :

Madame Clarisse GAYEN, correspondante HSE SDPS ;

Madame Nelly CHESNIER, DCPPAT/BEUP – Préfecture de la Sarthe ;

Monsieur Laurent CALMETTES, chef du bureau de la sécurité civile et de la gestion de crise ;

M. Marc RICHOMME, chef du dépôt SDPS Le Mans et Saint-Gervais-en-Belin ;

Personne excusée :

Monsieur Jean-Marc BOURGE, riverain ;

Ordre du jour

I.	Approbation du procès-verbal de la commission du 15 octobre 2021.....	3
II.	Présentation des bilans d'activités de l'exploitant depuis le 15 octobre 2021 et des actions programmées.....	3
III.	Présentation des actions des services de l'Etat depuis le 15 octobre 2021.....	5
IV.	Questions diverses.....	5

La séance est ouverte à 15 heures 30.

I. Approbation du procès-verbal de la commission du 15 octobre 2021

Le procès-verbal de la commission du 15 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

II. Présentation des bilans d'activités de l'exploitant depuis le 15 octobre 2021 et des actions programmées

Un représentant de l'exploitant présente tout d'abord l'activité du site en 2021 et en 2022. Le site dispose d'une capacité de stockage de 65 000 mètres cubes. Les produits stockés sont de l'essence et du fuel. L'effectif est de 9 personnes au total, pour gérer les deux sites du Mans et de Saint-Gervais. Les volumes transférés ont été de 27 019 mètres cubes en 2021 et 4820 mètres cubes en 2022.

Par ailleurs, le représentant de l'exploitant indique que le site est équipé de caméras de sécurité industrielles.

Pour ce qui est de la gestion des compétences, commune aux deux sites, le représentant de l'exploitant détaille ensuite les différentes sessions de formation réalisées :

- 2021 : 25 sessions de formation au total.
- 2022 : 27 sessions de formation au total.
-

Par ailleurs, 9 documents de retour d'expérience de l'écosystème RM ont été diffusés en 2021 et 10 en 2022.

S'agissant des contrôles et vérifications, également communs aux deux sites, les exercices réalisés ont été les suivants :

- 2021 :
 - o 22 exercices incendie.
 - o 4 exercices évacuation.
 - o 11 contrôles inopinés sur agent de surveillance.
 - o 67 visites de sécurité intervenants entreprises extérieures.
 - o 54 visites de sécurité chargements camions au Mans.
 - o 14 visites de sécurité opérateurs au Mans.
 - o Un audit SMQE en février 2022.
- 2022 :
 - o 42 exercices incendie.
 - o 6 exercices évacuation.
 - o 17 contrôles inopinés sur agent de surveillance.
 - o 65 visites de sécurité intervenants entreprises extérieures.

- 53 visites de sécurité chargements camions au Mans.
- 10 visites de sécurité opérateurs au Mans.
- Un audit SMQE en décembre 2022.

Une représentante de France Nature Environnement demande si un exercice PPI a été effectué sur l'un des deux sites. En effet, il est indiqué dans le compte-rendu de la dernière CSS qu'aucun exercice de ce type n'était intervenu depuis deux ans, en 2021, et qu'un exercice devait être organisé en 2022.

Un représentant de l'exploitant indique qu'un exercice POI avec le SDIS a été effectué sur le site de Saint-Gervais début 2022. Il vérifiera toutefois ce point. S'agissant du PPI, celui-ci est en cours de révision. Une fois ce PPI validé, un nouvel exercice sera bien organisé avec les services de l'Etat.

Le représentant de la préfecture rappelle que l'exercice PPI doit être organisé tous les 3 ans. La cohérence, en l'espèce, consiste toutefois effectivement à attendre le nouveau plan.

Un représentant de l'exploitant en vient ensuite à la présentation des retours d'expérience. Un unique événement a été dénombré sur le site de Saint-Gervais, concernant un défaut au local barge, le 18 octobre 2021. La situation a été corrigée, avec une détection de l'équipement défaillant.

Pour ce qui concerne les investissements en matière de sécurité, ceux-ci se sont élevés à 369 000 euros en 2021 : 256 000 pour ce qui porte sur l'investissement et 113 000 euros pour ce qui concerne le gros entretien. Un représentant de l'exploitant liste en séance l'ensemble des lignes d'investissements réalisées.

S'agissant de l'année 2022, ces investissements ont atteint le montant de 507 000 euros : 261 000 euros pour les investissements proprement dits et 246 000 euros pour le gros entretien. De la même manière, un représentant de l'exploitant détaille l'ensemble des lignes en séance.

Enfin, pour ce qui est de l'année 2023, ces investissements doivent être de 576 000 euros : 332 000 euros pour les investissements et 244 000 euros pour le gros entretien.

Un intervenant demande si la sécheresse a eu une incidence sur la stabilité des cuves.

Un représentant de l'exploitant répond par la négative, la dernière sécheresse n'a pas eu d'impact de ce type.

Une représentante de France Nature Environnement rappelle par ailleurs que le site est situé à proximité d'un massif forestier, ce qui implique un risque d'incendie. Elle s'interroge par conséquent sur la prise en compte de ce risque.

Un représentant de l'exploitant explique que le site de Saint-Gervais-en-Belin est télésurveillé, ce qui implique que des dispositifs automatiques permettent de prévenir les éventuels incendies. Des détecteurs de flammes se trouvent notamment à proximité des cuvettes, permettant le déclenchement d'une protection thermique sans intervention humaine.

Un représentant de la DREAL ajoute que des prescriptions sont applicables à l'exploitant, notamment s'agissant du débroussaillage du site. De plus, les dispositifs de refroidissement sont pensés et prévus pour répondre à d'importants incendies.

III. Présentation des actions des services de l'État depuis le 15 octobre 2021

Un représentant de la DREAL indique que trois inspections ont été effectuées en 2022. Une première le 21 mars 2022 a porté sur les moyens de lutte contre l'incendie. La prise en compte des remarques émises lors d'une inspection de 2021 est apparue suffisante et positive.

Ensuite, une deuxième inspection a été effectuée le 29 juin 2022, concernant une intervention de remplacement de groupes motopompes incendie. Aucune anomalie majeure n'a été identifiée, mais des pistes de progrès ont été soulignées :

- La conduite à tenir en cas d'alerte à formaliser sur le dépôt.
- La réalisation de tests d'évacuation des personnels d'entreprises extérieures à prévoir.

Enfin, une dernière visite a été menée le 28 septembre 2022, à propos du plan de modernisation des installations industrielles, plus spécifiquement concernant les tuyauteries. Il s'avère que ces dernières se trouvent en bon état. Cependant, des progrès sont attendus sur le volet documentaire et sur les contrôles à mener.

Le représentant de la Sécurité civile indique ensuite que le travail sur la mise à jour du PPI est en cours.

IV. Questions diverses

Un riverain indique ensuite qu'une alarme s'est déclenchée un week-end dans un local du site.

Un représentant de l'exploitant déclare que l'ensemble des alarmes industrielles remonte. Or, en l'espèce, il n'a pas eu connaissance de ce déclenchement et se renseignera sur le sujet. Il ajoute qu'un numéro d'astreinte permet de joindre une personne de l'entreprise dans ces situations.

Un riverain s'interroge par ailleurs sur une réserve d'eau qui devait être réparée.

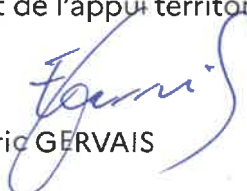
Un représentant de l'exploitant confirme que cette réparation a bien été effectuée.

Un intervenant note également qu'un fort rejet d'eau dans un fossé intervient parfois, notamment lors d'épisodes pluvieux.

Un représentant de l'exploitant explique ces rejets par des vidanges effectuées au niveau des cuvettes. Cependant, avant d'être rejetée, l'eau fait bien l'objet de filtrages pour qu'aucun produit dangereux ne sorte du site.

La séance est levée à 16 heures 15.

Le président,
Le directeur de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial,


Éric GERVAIS

